

## Note de synthèse du webinaire du 26 avril 2021

Lundi 26 avril de 14h30 à 16h30 s'est tenu le deuxième webinaire du chantier Accompagnement Social. Ayant réuni une vingtaine de participant·e·s, ce webinaire a permis de discuter des thèmes non traités par le précédent : l'équivalence des diplômes, la santé, l'accompagnement juridique et les ressources matérielles.

---

### Équivalence et diplômes

Généralement, les diplômes étrangers doivent passer par une phase de traduction ou de reconnaissance afin que les responsables de formation puissent au mieux statuer le bagage scolaire des étudiant·e·s. Il existe :

- Les service de traductions. Cela permet de traduire le diplôme et les relevés de notes afin que l'examineur·rice puisse comprendre dans le détails le parcours de l'étudiant. Il a été mentionné que cela coûte environ 35€ la page. Le RESOME propose la création d'un service public de la traduction des diplômes.
- Enic-Naric. De plus en plus utilisé, le service proposé par France Education International (ex-CIEP) permet d'évaluer le niveau du diplôme selon les normes européennes. Ce service est gratuit pour les étudiant·e·s sous protection internationale (SPI) et en demande d'asile (DA) (70€ sinon). Il ne peut pas évaluer les diplômes d'établissements privés. L'attestation délivrée n'a pas de fondement juridique (et donc n'est pas forcément reconnue partout) et ne donnent pas les détails des relevés de notes. Le site est uniquement en français. Il a été mentionné que cela aide quand même et que dans plusieurs DU, les tuteurs et tutrices aident les étudiant·e·s à réaliser cette demande. Il a été évoqué la demande de traduction du site.
- Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés. Cette procédure est à destination des réfugié·e·s n'ayant pas leur diplôme avec eux. Il permet d'avoir une attestation de compétences réalisée sur la base d'un examen de dossier et d'un entretien. Plusieurs responsables de DU pointent le fait qu'ils n'ont pas vu "les effets" ou la "plus-value" de ce "passeport" pour l'instant. Cela reste quand même un document officiel qui peut s'avérer utile.
- Personnes sans le bac. Il arrive que soit intégré dans un DU un étudiant qui n'a pas le bac. Cela pose un problème pour la suite. La Passerelle peut toujours l'amener à faire un DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires), qui généralement est réservé seulement à des étudiant·e·s SPI.
- Il a été mentionné aussi l'existence des Écoles de la Seconde Chance (E2C, avec comme critère avoir un titre de séjour et avoir entre 16 et 25ans). Les E2C demandent aux élèves d'avoir une autorisation de travail

Les règles en terme de diplôme demandé pour l'inscription des étudiant·es exilé·es dans un cursus universitaire varient selon les universités et les responsables de formations qui ont chacun leurs méthodes. Dans une université, il est proposé un dossier dérogatoire aux étudiant·e·s SPI et en DA. Cela ne résout pas le problème des équivalences mais peut faciliter les démarches de candidatures.

Ensuite, il a été évoqué le cas de la médecine. L'expérience d'une responsable est le fait que l'étudiant avait du passer la première année des études médicales avant d'avoir le droit à un entretien personnalisé qui permet à l'étudiant de justifier son niveau déjà acquis et donc de passer dans les années supérieures.

Il a également été évoqué l'intérêt de mettre en place un DU de reprise d'étude spécifique à la médecine, par exemple à Bobigny.

Pour terminer, il a été suggéré deux pistes d'amélioration à destination des responsables de formation et des universités : accepter les diplômes en anglais et créer un guichet unique.

## Santé

La santé physique et mentale des étudiant·e·s en France se dégrade. Certain·e·s de nos étudiant·e·s font partie de la frange la plus précaire, il convient donc d'être vigilant.

Pour rappel, il existe plusieurs droits selon les statuts. Les étudiant·e·s :

- SPI sont sous le régime générale de l'assurance maladie
  - en DA ont accès à la Couverture Maladie Universel (CMU)
  - débouté·e·s / sans-papiers ont accès à l'Aide Médicale d'État
- 
- D'après une information rapportée lors du webinaire, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie s'intéresse de près à la situation des étudiant·e·s en exil et ce sujet va être un de leur chantier prioritaire dans un temps prochain. Dans un DU, la CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la CNAM version local pour simplifier) réalise une réunion d'information, offre aux étudiant·e·s un bilan de santé et vérifie leurs droits.
- 
- Santé Mentale. C'est une question très difficile à aborder avec les étudiant·e·s. Il existe des collectifs et associations hors de l'université qui accompagne les étudiant·e·s en souffrance par l'accès à un psy ou par la participation à des groupes de paroles. Il a été mentionné le travail de Medecins du Monde à Picpus (Paris).  
Il existe dans de nombreux établissements les SIUMPPS (Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) qui disposent au moins d'un·e psychologue. Des responsables de DU ont déjà des relations avec le pôle de santé de leur établissement sur cette question comme par exemple un atelier / groupe de parole animé par des psychologues de l'université dans le cadre de l'UE 5 du DU Passerelle.  
Dans une université a été créé un conseil de santé mentale des étudiant·e·s grâce aux liens notamment entre le SIUMPPS et l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui a permis la création de postes financés par la CVEC et l'ARS.
- 
- Ont également été mentionnées les difficultés émotionnelles que peuvent ressentir les bénévoles, tuteur·rice·s, enseignant·e·s et responsables dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des étudiant·e·s en exil. Il est nécessaire d'en parler pour pouvoir se soutenir.
- 
- Enfin, les chiffres sont évocateurs d'une politique d'austérité sur la santé mentale des étudiant·e·s (mais aussi du corps enseignant et des personnels) en France : il y a un·e psychologue pour 30000 étudiant·e·s (contre 1 pour 1500 recommandé).

## Accompagnement juridique

Au vue de la situation de certain·e·s de nos étudiant·e·s, notamment celles débouté·e du droit d'asile, l'accompagnement juridique s'avère souvent nécessaire.

Or nous ne possédons généralement pas les compétences pour accompagner au mieux nos étudiant·e·s dans certaines difficultés qu'ils et elles rencontrent.

- RUSF Grenole s'appuie sur un réseau d'avocats de confiance acceptant l'aide juridictionnelle et spécialistes du droit des étrangers
- A l'université de Strasbourg, il existe une cellule de veille pour les étudiant·e·s internationales·aux tenue par des enseignant·e·s syndiqué·e·s. Ils ont aussi un réseau d'avocats et réalisent des formations (avec la CIMADE par ex). Ils arrivent encore à avoir des discussions avec la préfecture sur certains dossiers (via la directrice de l'immigration).
- L'Université de Lille a mis en place une clinique juridique qui permettait, en relation avec la préfecture et l'OFII, de faciliter la régularisation d'étudiants.

## Ressources matérielles

- Ordinateur / Internet. Certain·e·s étudiant·e·s n'ont pas les moyens de s'offrir un ordinateur ou une bonne connexion internet. Les universités ont mis en place des aides pour permettre de recevoir un ordinateur (en prêt ou en don) et une bonne connexion internet. La possibilité de recourir à Emmaüs Connect a été rappelée.
- Transports. Il existe des tarifs sociaux pour les transports mais ce n'est pas généralisé dans toute la France. En IDF, les étudiant·e·s avec CMU se voit réduire le prix de l'abonnement de 75% tandis que les autres étudiant·e·s bénéficient d'une réduction de 50% (38€ par mois).

## Formation des personnels

La formation des personnels est très importante afin de diminuer le risque d'erreurs ou d'incompréhension et fluidifier les procédures pour nos étudiant·e·s. Dans des universités, le document de formation à destination des personnels du RESOME a très bien circulé tandis que dans une autre, une association réalise des formations en interne.

Il a été évoqué la nécessité de faire rentrer des formations relatives à l'asile et l'orientation académique des personnes en exil dans les catalogues de formation interne des établissements universitaires. Pour ce faire, il est possible de solliciter le département RH des université pour modifier l'offre de formation et intégrer de nouveaux modules.

## Divers

Des discussions ont tourné autour du crédit universitaire et du statut d'auditeur libre. Ces discussions ne rentrent pas vraiment dans le champs de l'accompagnement social mais on peut quand même souligner que, pour les étudiant·e·s arrivant en début d'année quand les cours ont déjà commencé, il est possible de les inscrire dans la formation souhaitée et qu'ils passent des crédits universitaires. C'est en tout cas ce qui est mis en place à Grenoble. La personne n'est pas considéré comme étudiante mais peut quand même suivre les cours et en valider certains afin de faciliter l'apprentissage l'année suivante. Il serait même possible que cela s'inscrive dans le cadre des DU Passerelle : en effet, dans certains DU les étudiant·e·s sont envoyé·e·s en immersion dans des formations en tant simplement qu'auditeurs libres et pourraient utilement, grâce à ce système, anticiper sur la suite de leur formation en validant un petit nombre de crédits.

## La suite !

Les deux webinaires ont permis d'entamer des discussions nécessaires et stimulantes en couvrant des sous-thèmes variés de l'accompagnement social.

L'enjeu désormais est de réunir de manière structurée des informations et des pratiques pour les mettre à disposition des programmes du MENS déjà constitués, et des programmes en projet.

La proposition qui est faite est de travailler à un Wiki, qui a pour l'instant la forme d'un google doc, dont le lien est ici :

<https://docs.google.com/document/d/1oPh9breWXC6rpEc-cqfnOTAOJYVqNsO3bhTstFOAtjU/edit?usp=sharing>

Le wiki sera ensuite intégré au site du MENS.

Les deux prochaines réunions seront des réunions de travail, centrées sur la rédaction de ce wiki. Pour participer à l'élaboration du wiki, cela dépend de votre temps : soit vous avez le temps de relire le document et de proposer des modifications / des commentaires, soit vous pouvez vous concentrer sur une section en particulier.

L'objectif est d'avoir un document qui comporte des conseils pratiques et des objectifs d'actions pour le MENS d'ici à juillet.



Vous souhaitez voir ou revoir le webinaire ? Il est disponible sur ce lien :

[https://youtu.be/\\_ZT0VoVcwW0](https://youtu.be/_ZT0VoVcwW0)

Pour nous contacter :

- UEE et RESOME :  
[contact@uniondesetudiantsexiles.org](mailto:contact@uniondesetudiantsexiles.org) / [contact@resome.org](mailto:contact@resome.org)
- Nathan Eryeh--Fort, chargé de projet : [nathan.eryeh-fort@reseau-mens.org](mailto:nathan.eryeh-fort@reseau-mens.org)

